27e ANNÉE N° 2256 PARAIT LE SAMEDI 7 JANVIER 1911

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

COURRIER DE PARIS

La Rentrée des Chambres

L'ouverture de la session ordinaire de 1911 qui a lieu mardi prochain s'annonce comme très chargée, beaucoup plus chargée de besogne qu'à l'ordinaire, Le budget, les projets de loi sur l'école laïque, sur les cheminots et de multiples interpellations vont remplir les séances jusqu'à Pâques. Mais avant d'aborder la discussion de ces nombreuses et grosses questions à l'ordre du jour, la Chambre aura tout d'abord à constituer son bureau ou plus exactement à élire son président, car c'est ce choix qui seul intéresse et importe.

Or, dès les premiers jours de la cession extraordinaire d'automne, la possibilité de la retraite volontaire de M. Brisson était envisagée, des intrigues se nouaient au sujet du fauteuil convoité et l'on nommait déjà les candidats éventuels : MM. Deschanel, Etienne et Delcassé Nous nous sommes fait à l'epoque les échos de ces bruits et ce sont toujours les mêmes noms que l'on prononce.

A l'heure actuelle il se confirme, en effet que M. Brisson sera le candidat de la très grande majorité des radicaux et radicaux-socialistes et que d'un autre côté M. Deschanel compte sur les conservateurs, les unifiés, quelques républicains du centre et de gauche et les dissidents de la majorité.

Dans des conditions pareilles, le résultat est douteux. S'il y a un ballotage, il peut arriver que M. Brisson, s'il ne tient pas la tête, se retire, son âge et le sentiment de sa dignité lui fourniront un prétexte plausible. Alors M. Deschanel se trouverait en face de l'outsider M. Delcassé, favori des deux cents députés nouveaux. Cette question une fois réglée, il resterait à voter le budget qui, certainement, ne pourra pas être adopté à la Chambre avant la fin de janvier, date d'expiration du premier douzième provisoire ; ce sera même une chance inespérée si l'on en vient à bout avant le 1er mars. Entre temps il faudra bien discuter les interpellations de M. Malvy sur les congrégations qui ne sont pas en règle avec la loi. De M. de Pourquery de Boisserin sur la condamnation de Durand et celle sur les rapports du Crédit Foncier avec les congrégations, et enfin les autres lois importantes que nous signalons plus haut.

Agitation injustifiée

La C. G. T. avait décidé le sabotage du 1er janvier pour hâter la libération du condamné Durand. La grâce que M. Fallières a très légitimement accordée a provoqué l'ajournement de toute agitation, mais on ne gagne guère pour attendre.

Il est de toute évidence que la vie de Durand n'a jamais été en danger. Les jurés mêmes qui l'avaient condamné s'étaient empressés de signer un recours en grâce Il était non moins certain que Durand ne serait pas envoyé au bagne, avant que ne fussent éclaircies les conditions dans lesquelles sa condamnation a été prononcée.

Assurément toute erreur judiciaire est lamentable, mais si l'on a à redouter que l'erreur subsiste, quand la victime est démunie de toutes relations, en l'espèce pareille crainte ne pouvait être fondée.

La question est fort simple. A tort ou à raison le Jury de la Seine-Inférieure a voulu punir plus sévèrement que les exécuteurs matériels d'un assassinat, celui qui passait pour avoir exité au crime. C'est une opinion fort soutenable : celui qui en termes précis, et de sang froid, exite au meutre des êtres inconscients et irréfléchis peut-être estimé plus coupable que ceux-là mêmes qui ont cédé à ses suggestions et qui ont commis l'acte de violence. Les sophistes de la C. G. T. se gardent bien de porter la question sur ce terrain ; ils se rendent parfaitement compte que l'opinion publique a peu de sympathies pour les exaltés à froid, pour ceux qui, les pieds sur les chenets, écrivent des articles inexcusables, ou qui dans des réunions publiques prêchent toutes les violences, auxquelles ils se gârderont de prendre part. La plupart des honnêtes gens estiment qu'il y a là plus que de la complicité ; que l'auteur principal d'un crime est celui qui par ses excitations a provoqué la réalisation da crime.

Durand, assure-t-on, serait le plus doux des hommes ; on ne lui aurait jamais entendu conseiller la moindre violence ; il se serait au contraire maintes fois interposé pour calmer les violents et des témoins nombreux seraient prêts à affirmer qu'il n'a jamais tenu le langage qu'on lui prêtait.

Chacun se doit d'attendre les dépositions annoncées pour se faire une opinion définitive, et il est tout naturel, s'il y a un fait nouveau, que révision soit faite, et aussi prompte que possible. On ne voit pas le moindre prétexte d'agitation ; personne, que nous sachions, n'a jamais demandé que Durand fut condamné, même innocent. Toute manifestation traduirait, non pas le moindre besoin de justice mais simplement un ardent amour du désordre.

B.

Le Ski dans les Alpes

Les facteurs en font usage mais ils voudraient une indemnité

Pendant les mois d'hiver, la plupart des routes des Alpes sont impraticables, une épaisse couche de neige les recouvre et les facteurs des postes perdent souvent un temps considérable pour effectuer leurs longues tournées qui varient entre vingt et trente kilomètres. La nature semble prendre plaisir à semer des obstacles sur leur chemin ; mais ces montagnards ne se laissent pas démonter. Jadis ils employaient les raquettes qui leur permettaient de marcher plus facilement sur la neige ; maintenant ils se servent de skis. Avant assisté aux concours qui ont eu lieu à Chamonix, ils pensèrent que ces appareils importés de Norvège leur conviendraient à merveille et pourraient rendre de grands services à l'administration tout en leur évitant des efforts excessifs.

L'usage du ski dit le *Journal*, s'est répandu parmi les postiers des Alpes depuis bientôt deux ans. C'est le 30 janvier 1909 que le Touring Club de France envoya plusieurs appareils aux facteurs qui en avaient fait la demande.

Le premier qui s'en servi, du moins officiellement, est M. Rey, facteur receveur à Pralognan (Savoie). En effet, dans une circulaire de l'administration des postes, il est recommandé aux sous agents qui voudraient faire usage du ski de s'adresser à M. Rey pour obtenir tous les renseignements nécessaires et prendre les premières leçons.

Si la Savoie possède le facteur qui mit le premier le ski au service des postes, elle possède également celui qui presque chaque jour visite, grâce à ces merveilleux appareils, les plus hautes localités de France C'est M. Brun, facteur rural à Bessans, village situé à 1.740 mètres au dessus du niveau de la mer qui dessert Bonneval sur-Arc (1.835 mètres) et des habitations isolées, perchées à 2210 mètres d'altitude, à quelques kilomètres de la frontière italienne Sa tournée est « de trente deux kilomètres ». Sans les skis, les montagnards risqueraient fort de recevoir souvent leur courrier avec plusieurs jours de retard.

Le ski n'est employé que par les facteurs de la Haute Savoie, de la Savoie, de l'Isère et des Hautes-Alpes. Ceux des Basses Alpes, ayant appris que le T. C. F. mettait des appareils à la disposition de l'administration des postes, en réclamèrent à leur direction, mais ils attendent toujours. Ils ne se servent donc que des raquettes à neige.

Bien qu'employé depuis peu par les facteurs des Alpes, le ski a déjà fait des victimes. Plusieurs sous agents se sont blessés en heurtant des arbres couchés en travers des rentes par des avalanches, mais ces accidents ne les ont pas découragés, Ces appareils leur rendent de grands services et facilitent la distribution du courrier pour qu'ils songent un seul instant à les abandonner.

Mais les skieurs des postes ont pensé que — leur initiative avant donné des résultats appréciables — l'administration pourrait bien leur accorder une indemnité. Quoi de plus juste en effet ! Les facteurs-cyclistes touchent une mensualité spéciale de 5 à 15 fr., selon la ville et le service effectué. Le ski comme la bicyclette nécessite des frais d'entretien. D'autre part, si l'appareil en frène coûte moins cher que la machine en acier, il se casse plus souvent : il faut donc le renouveler souvent. C'est pourquoi les facteurs skieurs ont soumis leur réclamation au Conseil de l'Association générale des sous-agents des postes qui, en mars dernier émettait le vœu suivant :

« Qu'il soit attribué une indemnité aux facteurs faisant usage du ski pour effectuer leur tournée. Cet apareil permet aux facteurs d'assurer leur service par les temps de neige « ce qui autrement est impossible ».

Ce vœu n'a pas été exaucé et voici revenue la rude saison pendant laquelle les facteurs des Alpes rendent tant de services. Il suffit de bien peu de chose pour les satisfaire : un ou deux billets de mille francs. Une paille dans un budget de cinq milliards !

Les postiers ont pleine confiance en M. Puech, ministre des Travaux Publics. Ils seraient heureux s'il voulaient bien accorder une première satisfaction à leurs collègues les plus éprouvés et dont le modeste salaire, de quarante-deux sous par jour, leur permet tout juste de subvenir aux besoins de leur famille.

COIN DES POETES

PROVENCE

A ALFRED LOMBARD.

Chaude comme un été dans l'été de ses fleurs,
Ceinte de pins courbés et d'oliviers qui montent,
Sept fois nue au soleil qui l'épuise et l'affronte,
Pieuse des cités détruites sur son cœur,

La Provence, qui tient entre ses bras le Rhône
Et partage son corps entre l'aube et la mer,
A des gestes si beaux et des parfums si clairs
Qu'elle semble donner l'abondance en aumône.

Ses fruits sont des matins qui mûrissent trop tôt,
Ses plaines ont l'ardeur des filles que Septembre
Ramène vers les mas quand les vignes se cambrent.
L'argile et la moisson saignent de ses côteaux.

Ses routes, unissant le repos des villages,
Sont de longs mois de Mai parmi des peupliers blancs,
Et le pas des rouliers qui résonne à ses flancs
Guide le pas des roues qui creuse davantage.

Ni le boucher de Rome et ni le lys d'Anjou
N'ont emporté son cœur ni dévasté sa gloire
Car le soleil tourne la page à son histoire.
La Provence a couché la terre sur la joue

De la Grèce sa sœur qui porte des amphores
Dans le lit plein de blé qui passe les pays.
Sa tendresse est doré et son ciel ébloui,
Son sommeil à l'aspect des silences sonores

Que les étoiles créent aux appels de la nuit.
Navire débordant, Cérès est à la prou ;
L'horizon lumineux l'encercle de sa roue
Et son jardin est une coupe d'or qui luit.

Provence, rose ardente au bouquet de la France,
Couronne, avec l'éclat d'Aix et d'Arles en fleuron,
Emus des chères mains de ceux qui s'en iront
Tes enfants recevront l'héritage ! Provence,

Une immortalité palpite dans tes yeux,
Les chariots ne pourront épuiser tes vendanges
Et tes ports bleus restent ouverts comme des granges
Près des hommes jaloux et beaux comme des dieux,

EMILE SICARD.

(L'Ardente Chevauchée)

Chronique Locale

SISTERON

Notariat. — Par décret du Président de la République en date du 24 décembre 1910, M. Pierre Borel, de Manosque, a été nommé notaire à Sisteron en remplacement de M. Béquart, démissionnaire en sa faveur, qui quitte Sisteron pour aller à Château-Chinon (Nièvre).

Tous nos vœux accompagnent M Béquart dans sa nouvelle résidence et nous souhaitons la bienvenue à M. Pierre Borel son successeur.

M. Borel a prété serment devant le tribunal civil de Sisteron à l'audience du 3 janvier dernier.

Promotion. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir que Mme Tisserand, professeur à l'Ecole primaire

© VILLE DE SISTERON

supérieure de jeunes filles de Sisteron et femme du distingué Principal de notre collège de garçons vient d'être promu de la 6me à la 5e classe.

Toutes nos félicitations au sympathique et brillant professeur.

Répartiteurs. — Sont nommés répartiteurs pour 1911 : MM. Peyrothe Léopold Blanc Napoléon, Martel Henri, Ravoux Edouard, Silvestre Lucien ; suppléants, MM. Silvestre Albert, Siard Silvain, Besaudun Frédéric, Pascal Paul, Blanc Henri.

Bureau de Bienfaisance. — M. Peyrothe Léopold, membre sortant de la Commission administrative du bureau de Bienfaisance est maintenu dans ses fonctions pour une nouvelle période de quatre ans.

Avis. — Le maire invite les titulaires des bons d'assistance obligatoire aux vieillards, de décembre 1910, à se présenter à la caisse du receveur dans le plus bref délai possible pour éviter le reversement des bons impayés à cause de la clôture des exercices.

Hospice. — M. Giraud Jules, greffier du tribunal civil vient d'être nommé membre de la Commission administrative de l'hospice en remplacement de M. Michel Marius, membre sortant qui fait déjà partie de cette assemblée en qualité de délégué du Conseil municipal.

Listes électorales. — M. Blanc Baptistin a été nommé délégué de l'administration à la Commission de revision des listes électorales pour 1911

Enseignement primaire. — L'élection pour le renouvellement triennal des membres du conseil départemental de l'enseignement primaire a eu lieu le 12 décembre 1910.

Le dépouillement des votes qui a été fait à la préfecture le 14 suivant a donné les résultats suivants :

Enseignement public — Election de deux instituteurs.

MM. Maurel de Manosque, 194 v. Elu.
Benoit, de Sisteron, 187 - Elu.
Divers..... 5 -

Enseignement public. — Election de deux institutrices

Mmes André, de Mane, 240 voix Elue.
Viguier de Digne, 229 — Elue.
Hermitte, de Dauphin, 22 —
Divers..... 16 —

Enseignement privé. -- Election d'un membre laïque

Mlle Giraud, de Digne, 21 voix Elue.
M. Chalve, d'Annot, 1 —

Police et mendicité. — A maintes reprises *Sisteron-Journal* a signalé le sans-gêne des trimardeurs ou autres chevaliers d'industrie qui, sous prétexte de vendre du papier et des crayons ou bien encore de demander l'aumône pénètrent dans les magasins, maisons et montent le plus naturellement du monde aux étages supérieurs au risque d'effrayer les habitonts.

Il est acquis que la ville de Sisteron est totalement conquises par ces voyageurs et que sous l'œil paternel et bienveillant de la police locale et des gendarmes ils peuvent évoluer tout à leur aise. Ces jours-ci encore, trois grands lascars, valides, ont mis Sisteron en coupe reglée, et ces individus qui auraient dû être hebergés à l'hospice, ne se sont nullement gênés pour solliciter avec insistance, surtout lorsqu'ils voient une femme seule, une aumône qui leur parait trop minime ou qui tarde à venir, et que l'on garde pour les pauvres de la ville.

Les écriteaux posés aux deux extrémités de la ville indiquent bien que la mendicité est interdite, ce qui veut dire que le devoir des policiers est d'y veiller, d'empêcher cette exploitation surtout aux valides. Ah ! me direz-vous, que vous êtes simple, brave chroniqueur, apprenez que s'il s'agissait de surprendre un innoffensif pêcheur sur les rives du Buëch et de la Durance, vite, deux gendarmes à grand renfort de pédales iraient ostensiblement dresser procés-verbal, mais pour surveiller les ambulants il n'y a personne.

Cinéma et Chant. — M. Gibert l'impresario de l'excellent Cinéma Pathé, nous prie d'annoncer qu'il offrira ce soir, à 8 h. 1/2 dans la salle du Casino, une soirée composée de chant et d'auditions cinématographiques.

Du côté Cinéma, M Gibert fera défiler des vues les plus comiques et inconnues jusqu'ici au public, telles que *Barristes comiques, Un vogage extraordinaire, Les petits pieds de Berthe, les poupées de M. Laflème*, etc., etc.

Du côté chant, si nous nous en rapportons à la lecture des journaux régionaux, tous, mentionnent le succès que remportent M. Paul Jourdan, chanteur imitation d'Arbon, et Mlle Jeanne St Félix, qui tient le piano ; nous pouvons alors espérer pour ce soir une représentation aussi distraisante que morale. Prix des places, 0, 50 c.

Sisteron-Vélo. — L'équipe 1re du *Sisteron-Vélo* se rendra demain dimanche à Laragne pour se rencontrer celle avec *Laragne-Sports*.

Elle sera formée comme suit : but, Collombon ; arrières, Marrou, Carnel ; demis, Bourgeon, Fidèle Paul, capitaine ; avants : Lieutier, Francis, Fidèle A. Rolland, Grosso.

Le départ aura lieu par le train de 9 h. 50 du matin.

Société de tir La "Durance" — Programmes des séances de tir pendant l'année 1911 :

Février 5, 19 ; Mars 5, 19 ; avril 2, tir à distance réduite ; 16 avril, Pâques, grand concours d'ouverture avec les armes de guerre, fusils Gras et Lebel, carabine et révolver.

30 avril, 14 mai, tir à distance réduite ; 4 et 5 juin, Concours de Pentecôte, aux mêmes armes ; 18 juin, 2 juillet, tir à distance réduite ; 14 30 juillet, concours ; août 13, 27 ; 10 septembre, tir à distance réduite, 24 septembre, Concours de clôture ; 8 et 22 octobre, tir à distance réduite.

A nos abonnés. — Les abonnés au *Sisteron-Journal* dont l'abonnement se termine fin décembre, sont priés de vouloir bien le renouveler s'ils ne veulent pas subir une interruption dans l'envoi du journal.

Agenda P.-L.-M. — Le tirage de l'Agenda P.-L.-M. étant épuisé, la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. aura le regret de ne pouvoir donner sastisfaction aux demandes qui lui parviendraient désormais.

Caisse d'Epargne. — Relevé des opérations effectuées pendant l'année 1910.

Versements effectués par 971 déposants,	349.601,04	
Versements reçus par voie de transferts.	3.184,02	
Intérêts alloués aux déposants.	62.874,95	
Total des recettes.	415.657,01 ci.	415.657,01
Remboursement effectués à 1429 déposants	304.171,15	
Remboursements effectués par voie de transferts	10.283,73	
Rembours. effectués au moyen d'achats de rentes	2.796,72	
Total des remboursements.	337,251.60 ci.	337.251,60
soit un excédent de recettes en faveur des déposants de.		78.405,41
Par suite le solde dû aux déposants qui s'élevait au 31 décembre 1909 à.		2.150.592,47
s'élève au 31 décembre 1910 à.		2.228.997,88

Certifié exact : le 31 Décembre 1910.
Le Caissier : P. JANSSON.

ETAT-CIVIL

du 1e au 6 Janvier 1911

NAISSANCES
MARIAGES
DÉCÈS

Néant.

Assurance contre la Maladie

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles s'assurent, en quelque sorte, contre la maladie, en fesant usage de la Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute récompense a l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicamment prévient toute aggravation calme instantanement les plus violents accés d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites, chroniques et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr.10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris

Chemins de fer de Paris Lyon-Méditerranée

COURSES DE NICE

Tirs aux pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classes, à prix réduits de VALENCE à AVIGNON pour CANNES, NICE et MENTON, *délivrés du 1er au 23 janvier 1911*

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris); leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours, (dimanches et fêtes compris), moyennant le paiement pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 o/o. Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Valence à Nice viâ Marseille : 1re classe 78 fr. 80, 2e classe 56 fr. 75 ;

D'Avignon à Nice viâ Marseille : 1re classe 57 fr. 95, 2e classe 41 fr. 75.

HUILE D'OLIVE

nouvelle garantie pure et de pays,
Vierge, 1re pression 2 fr. 20 le litre
Surfine extra de table, fruitée 1 fr. 90 le litre
Rendu franco gare.
Jean **Montagnier**, propriétaire-fabricant, Manosque.

MESDAMES si vous êtes inquiètes pour vos époques, crivez en confiance à G. LACROIX, Pharmacien Spécialiste, 83, rue Jacquemars Giélée, à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements (7me année).

Occasion à Saisir

Bon Piano a Vendre

S'adresser au bureau du journal.

AUX BUVEURS DE VICHY

Plus une eau est fraiche, mieux elle agit **VICHY GÉNÉREUSE** est expédiée fco gare, en France, 30 fr caisse 50 bouteilles, contre mandat à Cie Gdes Sources Vichy-Généreuse, 265 1er, r. de Nimes, à Vichy.

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN DE LIBRAIRIE

bien achalandé, situé au centre de la ville. S'adresser à M. VOLLAIRE 28, rue Droite, Sisteron.

ON DEMANDE un apprenti à l'imprimerie du *Sisteron Journal*.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

Une Merveilleuse Collection chinoise

Ortografe simplifiée

La Bibliothèque communale de Lille s'occupe d'établir dans son local, la splendide collection de livres chinois et japonais qui lui a été donnée par le professeur Léon de Rosny.

On y trouve de magnifiques éditions d'ouvrages composés par les savants les plus distingués du Céleste Empire, depuis plus de 30 siècles sur toutes les branches des sciences, des lètres et des arts.

Parmi les ouvrages de Linguistique, on y rencontre notamment des dictionnaires composés d'un nombre énorme de volumes, et dont on ne saurait trouver rien de pareil chez aucun autre peuple du monde Il faut dire que pour les mots, au lieu de les classer sous une vingtaine de lètres initiales, comdano nos langues les Chinois font usage de 214 signes untioux qu'en appelle des « clefs » et dont il faut connaître l'ensemble pour se servir de leurs lexiques et y trouver les mots auxquels on s'intéresse.

Parmi les volumes de cète collection, il en est plusieurs qui sont à peu près introuvables même en Chine où l'un des derniers empereurs avait exprimé le désir de se les procurer à tout prix.

L'organisateur de cette collection est M. Desplanques l'éminent directeur de la bibliotèque publique de Lille. Il faut espérer qu'il en fera paraître un jour le catalogue dont la publication intéressra au plus haut degré les orientalistes de tous les pays.

Etude de Me L. LABORDE
Notaire à Saint-Geniez (B.-Alpes.)

PURGE
d'Hypothèques légales

Suivant contrat passé devant Me **Laborde** notaire a Saint-Geniez, le vingt-huit novembre mil neuf-cent-dix, Messieurs **Richaud** Philocaris Joseph et **Richaud** Victorien-Joseph frères, tous propriétaires demeurant et domiciliés à **Saint-Symphorien** ont vendu à l'Etat pour le compte de l'**Administration des Eaux et Forêts**, les parcelles de terrain qu'ils possédaient dans l'indivision, ci-après désignées, situées sur le terroir de la commune de Saint-Symphorien, moyennant le prix de **douze cent cinquante** francs.

Copie collationnée de ce contrat a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Ce dépôt sera signifié tant à Monsieur le Procureur de la République à Sisteron, qu'aux dames des vendeurs, Julie Blanc épouse Richaud Philocaris et Marie Faudon épouse Richaud Victorien.

DESIGNATION
DES PARCELLES DE TERRAIN VENDUES

1e Une **terre** relevée au plan cadastral, sous les parcelles numéros 473 bois, 474 vague, 475 vague, 476 bruyère, quartier de Cheinet, section C d'une contenance totale de quatre hectares, quarante ares quatre-vingt-dix centiares.

2e Autre **terre** relevée au plan cadastral sous les parcelles numéros 585 bruyère, 586 vague, 587 bruyère, quartier de Tête Vieille, section C. d'une contenance totale de deux hectares, quatre-vingt treize ares, soixantes centiares.

3e **Terre** relevée au plan cadastral sous les parcelles numéros 595 bois, 596 bruyère, 597 vague, 598 vague, 599 bois, 608 bruyère, 609 vague, quartier de Jazelle, section C. d'une contenance totale de cinq hectares, seize ares, quatre-vingt centiares.

4e **Terre** désignée au plan cadastral sous les parcelles numéro 333 vague, 335 vague, quartier d'Eymard, section C. d'une contenance totale de deux hectares, sept ares, quatre-vingts centiares.

Contenance totale des parcelles de

© VILLE DE SISTERON

terrain vendues : 14 hectares, 59 ares 10 centiares.

La présente insertion a lieu à l'effet de purger les immeubles vendus à l'Etat par les frères Richaud de toutes hypothèques légales connues et inconnues et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscriptions sur les dits immeubles, seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi conformément aux articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

L. LABORDE.

Guérison des hernies

chez l'Homme et la Femme

et des

MALADIES DES FEMMES

(Dérangement de la matrice, Fibrômes, Reins flottants, Maladies de l'estomac, Troubles nerveux, en un mot toutes les maladies ayant pour cause le déplacement des organes) par la

Méthode E GAUTHIER

Spécialiste herniaire

68, Cours de la Liberté, LYON

La meilleure réclame, la meilleure preuve de l'efficacité d'une méthode est de prouver par des faits la réelle valeur de cette méthode

Au lieu de faire des boniments stupides de nous proclamer le plus grand spécialiste de Paris ou d'ailleurs nous préférons, les intéressés le comprendront, fournir des preuves de guérison prises spécialement dans la région que nous visitons. En somme plus de grandes phrases des preuves, toujours des preuves.

Quelques personnes guéries dans la région :

MM.

Eyssautier, ancien maire, à St-Beuoit Basses-Alpes).

Louis Chastel, à Gpic (Alpes-Maritimes).

Rolland Emile, à Tallard (Hautes-Alpes).

Basset-Jean, à la Faurie (Hautes Alpes).

Bressy, ferblantier à Aubignan (Vaucluse).

Roux Gustave, à Caromb (Drôme).

Louis Aubert, à la Roche (Drôme).

Aumage François, à Condoreet (Drôme).

Richaud Siffroy, Saléon (Hautes-Alpes).

Hugues Michel, à Puimichel (Basses Alpes),

Bertrand, à St-André d'Embrun (Hautes-Alpes).

Borel Ferdinand, à Valbelle, par Sisteron (Basses-Alpes).

M. GAUTHIER recevra à :

LARAGNE, Hôtel Moderne, Reynaud, samedi 7 janvier ;

VALENSOLE, Hôtel Ferrat, dimanche 8 janvier ;

FORCALQUIER, Hôtel Valenty, Crouzet, lundi 9 janvier ;

ORAISON, Hôtel Nègre, mardi 10 janvier ;

SISTERON, Hôtel des Acacias, mercredi 11 Janvier, jusqu'à 3 heures.

LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE

L'Histoire, les Lettres et les Sciences

Enseignées à tous par

Les Maîtres de la Pensée contemporaine

AU SEUIL DE LA VIE

Revue Nouvelle

Exclusivement rédigée par MM.

E. FAGUET, E. PERRIER, G. HANOTAUX, H. POINCARÉ, P. PAINLEVÉ, R. POINCARÉ

de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences

Abonnement aux 20 Numéros : 4 francs

LE NUMÉRO : 20 CENTIMES

Chaque Samedi

VIENT DE PARAITRE

ALMANACH HACHETTE

1911

Le Livre que chacun doit avoir sur sa Table

1 fr 50 Net

Partie Nouvelle

POUR LA JEUNESSE

80 Billets de Théâtre

A PRIX DE FAVEUR

Valables dans 54 Villes

21 CONCOURS - 17500 FR. DE PRIX

Bulletin Financier

Le marché clôture très ferme.

La rente 3 0/0 varie entre 97.10 et 97.32.

Bonne tenue de l'Extérieure à 95 : Turc 93.20 ; Brésil 90 50 ; Russe 5 o/o 1906 105.40.

Banque de Paris 1866 ; Société Générale 753; Comptoir d'Escompte 958 ; Société auxiliaire de Crédit 598 ; Banque Franco-Américaine 522.

Groupe cuprifère indécis et inactif: Rio 1758

L'action Energie Industrielle est recherchée à 111 ; l'obligation à 478.

Les actions Société Minière Franco Africaine restent fermement tenues à 115 fr. La Société vient de passer pour 1911 des marchés qui lui assurent une vente de 10.000 tones par mois pour ses minerais d'Algérie On sait que la Société exploite aussi dans les Pyrénées orientales, diverses mines de fer dont la production annuelle atteint déjà 60 000 tonnes et pourra être portée à 200 000 tones.

NOVEL.

42, rue Notre Dame des Victoires, Paris.

Faut-il boire du sang ?

La transfusion du sang, c'est-à-dire l'injection directe dans les veines d'un malade du sang d'un individu sain a été longtemps en honneur On a reconnu depuis que ce sang étranger était détruit immédiatement par celui du malade. On a alors proposé de boire du sang, et nombre de gens vont encore aux abattoirs avaler un bol de sang frais. Les anémiques, les personnes sans force et les convalescents n'ont plus besoin de se livrer à cette répugnante méthode, puisqu'ils peuvent boire de l'eau de Bussang, source Salmade ou des Demoiselles, qui par ses principes minéralisateurs parfaitement assimilables en fer, arsenic et manganèse aboutit à un résultat supérieur, Tout le monde intérêt à se souvenir de cette heureuse action de l'eau de Bussang, et chacun ne doit pas hésiter a recommander cette eau à un malade et à un anémique.

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à SISTERON, Kiosque Queyrel

à AIX : chez M. MARTINET, Cours Mirabeau.

à MARSEILLE : chez M. Emile Croze, kiosque 5, en face l'Alcazar Cours Belzunce.

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?

Si oui, employez le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt: 28, Rue d'Enghien, PARIS.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas de*

LESSIVE PHÉNIX

RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable

RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE

RICQLÈS

RICQLÈS

RICQLÈS

611 MILLIONS

A GAGNER

En Lots Officiels

Emprunts d'Etat, Villes, Foncieres, Communales, etc., etc.

SOCIÉTÉ CIVILE D'EPARGNE

pour l'acquisition par Associations de Valeur à lots de premier ordre :

Récapitulation générale des lots en espèces à gagner :

6 gros lots de 1 MILLION de francs				6.000.000
60	»	500 000	francs	30.000.000
68	»	400 000	»	27.200.000
12	»	300 000	»	3.600.000
54	»	250 000	»	13.500.000
280	»	200.000	»	56.000.000
132	»	150 000	»	19.000.000
1.738	»	100 000	»	173.800.000
30	»	750 000	»	2.250.000
269.892 lots divers pour				279.648.000

272.272 lots pour **611.798.000f.**

Contre 3 francs au lieu de 5 francs Droit d'inscription

On recoit 50 numéros de Titres

participant aux tirages des :

10, 15, 20 et 22 Janvier prochain

Copropriété des Titres garantie, souscriptions par mandats ou bons de poste

Envois contre remboursement acceptés : 0 fr. 75 en sus.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — **Le Bien Mutuel** n'a pas de succursale ; il ne faut pas le confondre avec les Sociétés dont le nombre des adhérents est illimité. — Remboursement du capital garanti avec environ **40** pour cent de majoration.

Adresser d'urgence toutes les demandes d'inscription accompagnées d'un mandat de **3** francs (joindre 0 fr. 20 pour frais d'envoi, au Directeur du **Bien Mutuel, 10, rue Richelieu, Paris. (Section N° 724).**

N.-B. — Chaque associé peut à tout moment demander communication des livres de la Société.

DÉCOUVERTE INATTENDUE

UNE RELIGIEUSE obligée par l'âge et les fatigues à revenir dans son pays natal, après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans les missions lointaines, en avait rapporté un moyen infaillible de guérir toutes les MALADIES DE LA PEAU et DU SANG (Eczémas, Dartres, Plaies variqueuses et de toute nature, Hémorroïdes, Vices du sang, etc.), les MAUX d'ESTOMAC, la NEURASTHÉNIE et l'ANÉMIE. Après en avoir fait profiter, de son vivant, tous ceux qu'elle savait atteints de ces maladies douloureuses, elle confia, en mourant, son précieux secret à un vieux praticien qui, après avoir reconnu la *puissance* et la *rapidité curatives* de ce produit merveilleux, et avoir obtenu sur lui-même une guérison complète que n'avaient pu lui procurer tous les remèdes connus jusqu'à ce jour, résolut, dans un but humanitaire et charitable, de le divulguer et de le répandre. Vous tous qui souffrez, n'attendez pas que votre affection devienne incurable ! Ecrivez de suite et avec détails à M. SAGOT, 15 place Godefroy de Bouillon, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) qui vous fera connaître gratuitement ce traitement infaillible.

DUNLOP

PNEUS-AUTOS

BANDES RONDES OU PLATES

FERRÉS CUIRASSE ARMÉE

CUIRASSE CANNELÉE

ENVELOPPES VULCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT VULCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT FAÇON MAIN

CHAMBRES A AIR EXTRA

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

PNEUS-VELOS

DUNLOP

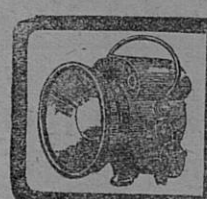

LE PHARE DUCELLIER VOIT TOUT

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LAUTIER.

© VILLE DE SISTERON

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES,

n'achetez rien ! ne faites rien réparer !

sans demander les prix sensationnels de gros à la manufacture de bicyclettes, vallée du Buëch, face l'usine électrique.

MAISON LA MIEUX OUTILLÉE DE LA RÉGION

se recommandant pour la réparation et transformations des voitures à des prix très réduits

Bicyclette routière extra, 90 fr. ; de course, 100 fr. ; dame et fillette, 90 fr. ; enfants, 65 fr.

— *Location voitures automobiles à 0,40 c. le kilomètre ou 35 francs la journée* —

APERCU DE QUELQUES PRIX

Enveloppe grise ou rouge, depuis	6,50
Enveloppe — — de marque	9
Chambre à air, qualité extra	5,50
Pose d'une valve.	0,90
Changer une jante acier	4
Changer une jante bois . . .	5
Pose d'une roue libre, extra . .	4,50
Changer un pignon arrière. .	1,50
Changer une chaîne.	5
Pose d'un train sur jante arrière	5
Pose — — avant	4
Changer une axe de pédalier .	4,50
Changer une cuvette.	1,50

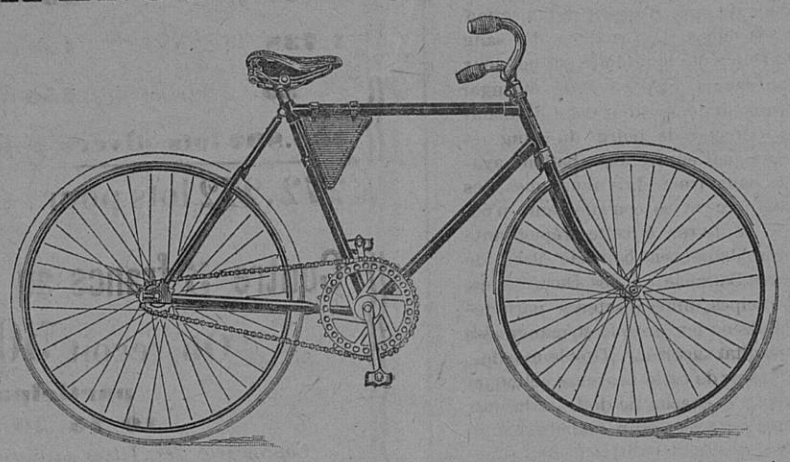

Pose d'un moyeu roue lib. frein	20 f.
Pose d'un moyeu chang. vitesse	45
Changer une fourche complète	7
Pose d'un rayon.	0,20
Réparer une chambre à air . .	0,30
Changer une manivelle.	2
Changer les billes, piéce. . . .	0,05
Guidon reversible.	3,50
Guidon genre poulain.	5,50
Changer les pédales, depuis . .	3
Selle de route, depuis. . . .	2,50
Selle de course, Atlett, ...	4,50

Accessoires complets — Cornet d'Appel — Lanternes — Cale-pieds — Dissolution — Poignées, — Timbres et tous articles concernant la vélocipédie et l'automobilisme à des prix stupéfiants.

PROCHAINS TIRAGES

1, 2, 5, 10, 11, 15, 20, 22 Janvier 1911

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à coup sûr un capital absolument garanti qui les mènera tous par un chemin qui s'élargira peu à peu, à la grande aisance et pour quelques-uns plus favorisés à la richesse.

Mais de la perfection de cette opération tout autant que de la sagesse qui l'a conçue découlent les avantages que peuvent procurer brusquement les fruits d'une résolution rapide.

Voilà où il vous faut écouter un bon conseil et prêter une oreille attentive, des yeux attentifs pourrions-nous dire, à ce que nous allons vous exposer.

Voici la *Prévoyance Mobilière*, elle est à la forme définitive. Le dernier et par là le plus complet exemple de la mutualité financière, telle qu'elle est conçue par nos législateurs, telle qu'elle est définie, organisée, et telle qu'elle fonctionne conformément au décret du 1er avril 1909 dont le but est d'étendre à ces entreprises la surveillance et le contrôle de l'Etat.

Incontestable bienfait, solutionnant ainsi les préoccupations de tous ceux qui, délaissant les placements trop restreints de notre bonne vieille mère l'Epargne cherchaient une voie nouvelle qui leur donnerait des avantages plus appréciables de nombreux chances et lots, une courte sans bornes, en même temps que les moyens d'acquérir brusquement la clef du bonheur parfait, nous avons nommé L[illegible]

5	Gros Lots de	UN MILLION			
15	—	600.000	Francs.		
20	—	500.000	—		
20	—	300.000	—		
15	—	250.000	—		
50	—	200.000	—		
70	—	150.000	—		
430	—	100.000	—		
10 Lots de	75.000	Francs	1500 Lots de	5.000	Francs
195	— 50.000	—	195	— 3.000	—
45	— 30.000	—	60	— 2.500	—
230	— 25.000	—	865	— 2.000	—
60	— 20.000	—	65	— 1.500	—
815	— 10.000	—	180	— 1.250	—
90	— 6.000	—	21.855	— 1.000	—

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre **5** francs, on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Revue Mensuelle de tous les Tirages Financiers est envoyée *gratuitement*.

Tous les Lots sans exception aucune sont garantis par les Etats les Villes et Domaines de France

N'est-ce pas en effet le but de tous ceux qui ont compris qu'avec les conditions actuelles de la vie, il est presque impossible d'arriver par sa seule habileté et son travail personnel au bien-être ou à la richesse.

Admirablement organisée pour les diverses classes de nos laborieuses et sympathiques populations, *La Prévoyance Mobilière* est accessible à tous, depuis l'humble artisan qui y consacrera périodiquement 5 francs jusqu'au bourgeois qui distraira 20 francs ou plus de son revenu mensuel.

Ce qui est prodigieux, c'est que, dès réception de sa demande, le souscripteur reçoit de suite **Cent numeros de Titres** qui participent à un tirage tous les 3 jours, ou **123 tirages annuels** ou 690 tirages en 5 ans.

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

L'imagination reste interdite devant ces chiffres et le doute doit envahir le lecteur qui ne peut croire à la réalité de l'offre.

Nous vous mettons de suite à l'aise en tenant à la disposition des souscripteurs qui voudront bien nous honorer de leur visite, les 29 récepissés de dépôts de Titres, émanant de la Banque de France à laquelle nous avons confié le soin de veiller sur ce qui vous appartient.

Ainsi donc, par son merveilleux organisme, par les garanties quasi officielles de contrôle et de surveillance autant que par la sagesse et la qualité des hommes qui guident sa marche glorieuse et ascendante, *La Prévoyance Mobilière* écrira sa page comme [illegible] de toute la hauteur de ses sublimes perfections.

Les demandes d'inscription doivent être adressées dans le plus bref délai accompagnées d'un mandat-poste ou bon de poste de 5 fr à M. le Directeur-Général de **La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)**

Toutes ces demandes seront [illegible] par retour du courrier afin de permettre aux Souscripteurs de profiter des tirages en cours.

La Direction de La Prévoyance Mobilière proclame hautement son indépendance absolue vis-à-vis d'organisations concurrentes et invite les intéressés à comparer son œuvre avec celles des entreprises similaires à caractère soi-disant familial ou social.

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE

DE

SAINT PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;

à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.

Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Le gérant, **Vu pour la légalisation de la signature ci contre** **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON